

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone : +243 858 193 909

Email : info@caml.cd

Website : www.caml.cd



DIRECTION GÉNÉRALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
N° Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

COMMUNIQUÉ N° CAMI/DG/D.M.6/2024

Le Cadastre Minier, « CAMI » en sigle, informe les titulaires des droits miniers et de carrières repris sur les listes en annexe et disponibles sur son site web www.caml.cd, qu'ils ont fait l'objet de Procès-verbaux de constat de non-commencement des travaux dans le délai légal, conformément à l'article 288 du Code Minier.

Ainsi, il est rappelé aux titulaires concernés que ces Procès-verbaux leurs sont notifiés et affichés au CAMI pour leur permettre de présenter leur moyen de défense endéans 45 jours, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Passé ce délai, ces titulaires s'exposent à la déchéance de leurs droits miniers et de carrières, en vertu de l'article 289 du Code Minier.

Fait à Kinshasa, le **04 JUIL 2024**

Pôpol MABOLIA YENGA

Directeur Général

